

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ – PLAN D'ACTION

Sumène Artense communauté

2025



SOMMAIRE

1

**METHODE : CO-CONSTRUCTION /
ARTICULATION PDMS ET SDMDC**

p.3

2

**SYNTHESE DIAGNOSTIC, STRATEGIE, ET
ACTIONS RETENUES**

p.6

3

**LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET
SUITE DE LA DEMARCHE**

p.16

4

LES FICHES-ACTIONS

p.19

METHODE : CO-CONSTRUCTION / ARTICULATION PDMS ET SDMDC





METHODE : LA CO-CONSTRUCTION DANS L'ELABORATION DES PLANS

Tout au long de la démarche, les élus, acteurs et citoyens ont été associés pour garantir une bonne prise en compte des enjeux/besoins du territoire

Pour le diagnostic :

- 1 atelier élus en mai 2024
- 8 entretiens réalisés avec les acteurs locaux ou partenaires du territoire (synthèses de compte-rendu et compte-rendu complets en annexe) :

5 des établissements publics de coopération intercommunale voisins : CC Dômes Sancy Artense, Haute-Corrèze Communauté, Pays de Gentiane, Pays de Mauriac, PNR des Volcans d'Auvergne

Le Département du Cantal

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'office de tourisme de la Sumène Artense communauté

- 1 enquête en ligne à destination des citoyens diffusée du 03 au 22 juin 2024

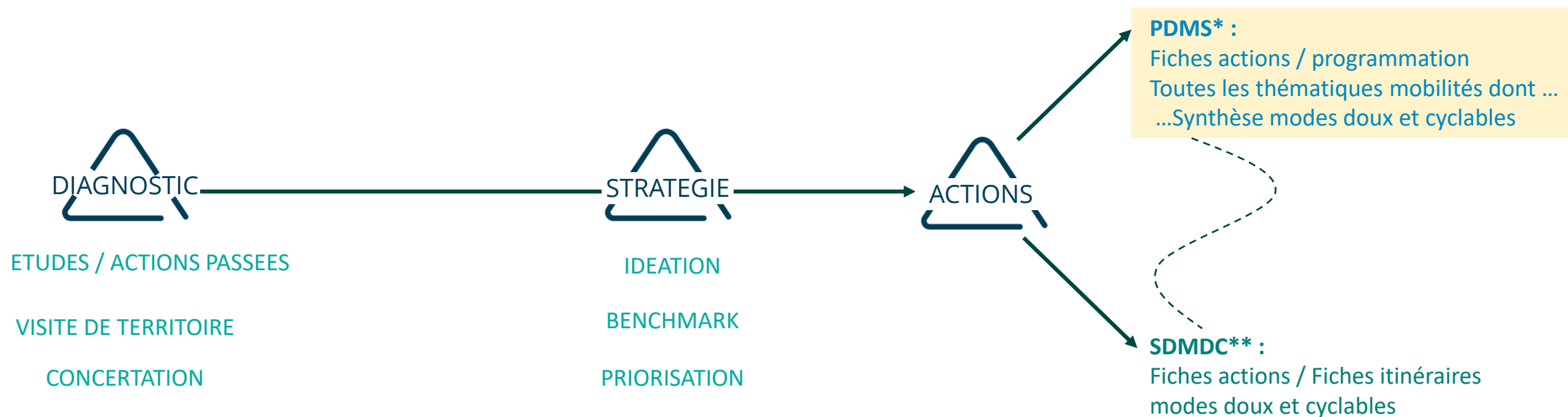
Pour l'élaboration des stratégies : 1 atelier élus, citoyens, acteurs de la société civile en Septembre 2024

Pour la construction des fiches actions : des réunions de travail avec les partenaires (Département, services de la CC...)

ARTICULATION PDMS ET SDMDC

Ce document est le Plan de Mobilité Simplifié

Il a été élaboré en parallèle du Schéma Directeur des Mobilités Douces et Cyclables de la collectivité. Dans le travail tel qu'il a été mené, le diagnostic et la stratégie ont été menés de manière conjointe, pour intégrer les enjeux et la stratégie du volet cyclable dans la stratégie multimode du territoire.



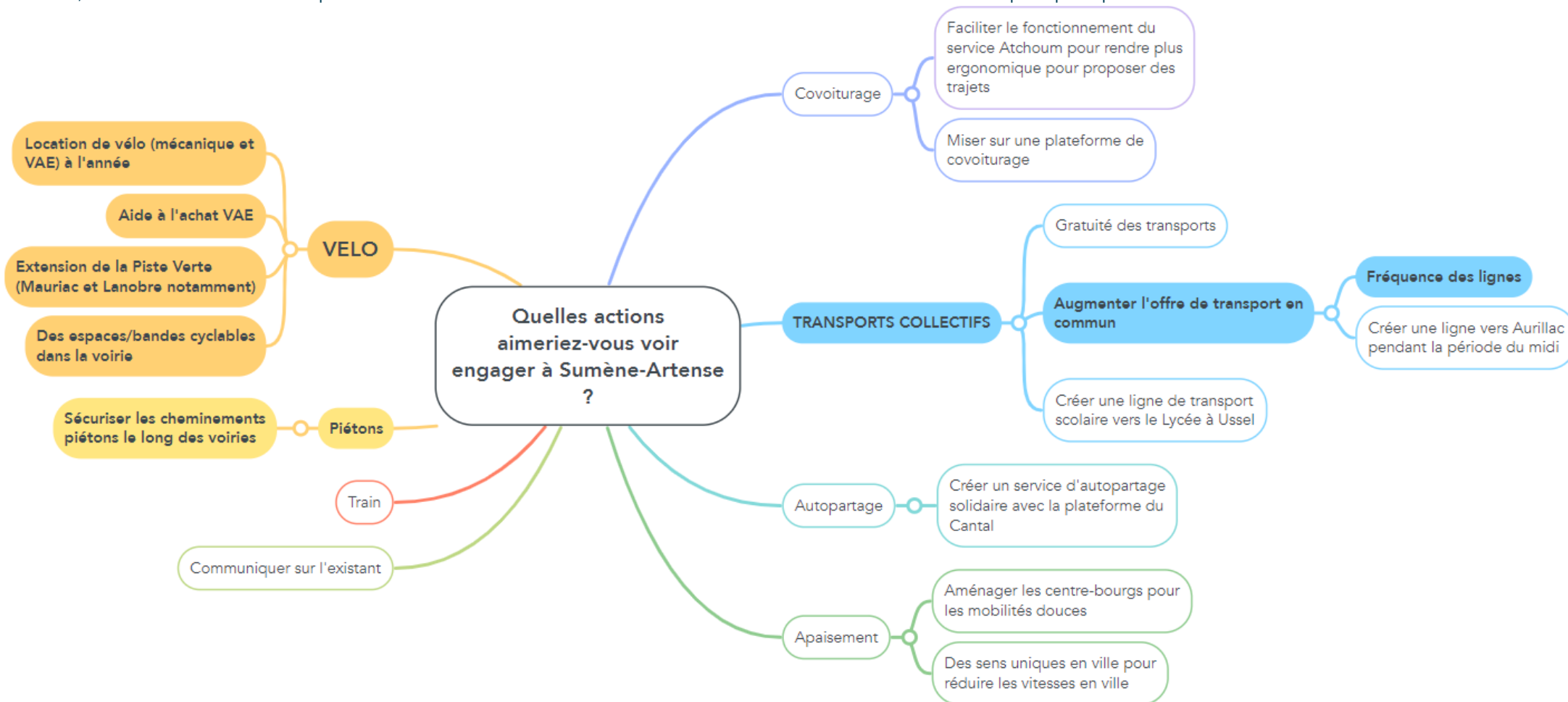
* PDMS : Plan de Mobilité Simplifié
** SDMDC : Schéma Directeur des Mobilités Douces et Cyclables

SYNTHESE DIAGNOSTIC, STRATEGIE, ET ACTIONS RETENUES



ENJEUX & OBJECTIFS : LES BESOINS VUS PAR LES CITOYENS

- L'enquête citoyen menée sur le territoire au cours de la phase de diagnostic a permis de disposer du retour d'expérience des usagers (intégré directement dans les parties 2 et 3 de ce document), et également avoir la vision de leurs souhaits mobilité pour les années à venir.
- Le graphe ci-contre présente les résultats des réponses libres formulées par les répondants (62 répondants), en couleur les sujets les plus mentionnés. En couleur + gras, les sujets mentionnés plusieurs fois.
- A noter, les résultats détaillés de l'enquête sont à retrouver en annexe du document : « Sumène Artense communauté - enquête publique - traitement - V01 »



ENJEUX & OBJECTIFS : LES BESOINS VUS PAR LES ELUS

1

Ci-contre la synthèse des enjeux / de la vision à construire en première approche, tels que perçus par les élus au travers de l'atelier de diagnostic.

2

Les principaux sujets relevés :

- Le souhait du développement des transports collectifs : identification et lisibilité des lignes, ainsi que la fréquence de passage (compétence Région)
- Le besoin de développement d'itinéraires cyclables sécurisés entre les communes
- Le besoin de lien vers Ydes depuis les centralités alentours.

3

4

Et dans une moindre mesure :

- Le développement d'un service de TAD/navette
- L'insuffisance de cheminements piétons sécurisés entre les communes
- Le manque de conducteurs pour le service Atchoum

A noter : le premier et deuxième temps de l'atelier ont été directement intégrés dans les différents éléments des parties 1, 2 et 3 du diagnostic.



Améliorer la liaison Ydes – Aurillac en bus

Liaisons avec lignes régulières de bus

Développer une offre de TAD/navette

Augmenter le nombre de voies sécurisées pour les piétons

Améliorer les liaisons entre les communes de la Sumène Artense Communauté

Augmenter le nombre de conducteurs sur le service

Identification et lisibilité des lignes de bus (horaires et arrêts)

Améliorer l'offre de bus/car (fréquence)

Manque de pistes cyclables ; itinéraires routiers pas adaptés aux vélos

Améliorer les liaisons vers Ydes et notamment la piste verte

Part des participants ayant identifié le besoin

>20%

20%

50%

75%

<75%

UNE STRATEGIE MOBILITE QUI S'ORGANISE AUTOUR DE 4 OBJECTIFS

1

4 objectifs mobilité ont été retenus sur le territoire, adressant à la fois les enjeux de la mobilité du quotidien et ceux de la mobilité touristique.

2

DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE PARTOUT POUR TOUS.

3

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT **D'UN USAGE DU QUOTIDIEN** (ACTIFS, SCOLAIRES) **SUR LA PISTE VERTE**

4

UTILISER LE TOURISME POUR MONTRER DES NOUVELLES FORMES DE MOBILITE

COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER, SENSIBILISER

DES OBJECTIFS DECLINÉS EN UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE

1

Sur la base des objectifs mobilité retenus, complétée des retours de la concertation citoyenne et des éléments techniques de diagnostic, a été établie une liste étendue d'actions, avec de nombreuses possibilités répondant aux objectifs prioritaires retenus.

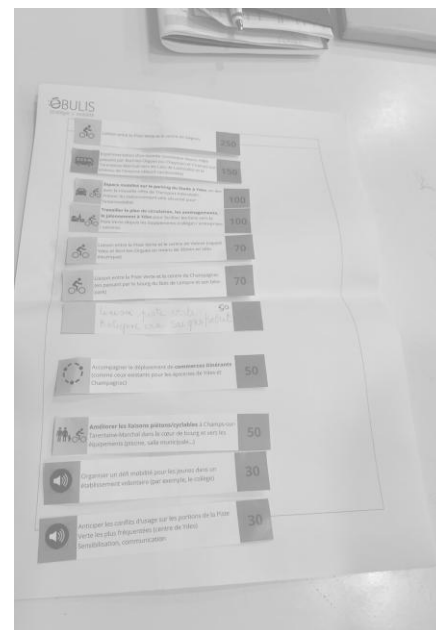
2

A ensuite été mené, en SEPTEMBRE 2024, 1 atelier Citoyens-Elus-Acteurs de la société civile.

3

Objectif de l'atelier : identifier les actions à retenir, jugées comme prioritaires dans leur déploiement, et les prioriser entre elles.

4



Les pages suivantes présentent, objectif par objectif puis de manière synthétique, la stratégie retenue et le niveau de priorité, issue de la concertation et garantissant une cohérence globale à l'échelle du territoire.

Ci-dessous la légende des cartes de stratégie présentées pages suivantes :

- Des cartes organisées par objectifs mobilité – les couleurs.
- Qui permettent d'identifier les modes ciblés – par les formes.

4 OBJECTIFS (couleur)

- OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE PARTOUT POUR TOUS**
- OBJECTIF 2 – ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT D'UN USAGE DU QUOTIDIEN (ACTIFS, SCOLAIRES) SUR LA PISTE VERTE**
- OBJECTIF 3 – UTILISER LE TOURISME POUR MONTRER DES NOUVELLES FORMES DE MOBILITE**
- OBJECTIF 4 – COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER, SENSIBILISER**

MODE CONCERNE (forme)

VELO



TRANSPORT EN COMMUN



ESPACES PUBLICS



MOB. PARTAGEE



COMM' - SENSIBILISATION



AUTRE



OBJECTIF 1 - DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE PARTOUT POUR TOUS.

Transport et mobilité partagée

Amélioration de l'offre de transport régional sur le territoire → Identification des besoins de la CC.

Espace mobilité sur le parking du Stade à Ydes, en lien avec la nouvelle offre de Transport Interurbain de la Région

Réduire la vitesse dans les communes signataires de l'ORT (Ydes, Lanobre, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Saignes et Champagnac) – Cœur de bourg à 30 km/h

Mailler le territoire de points de covoiturage (rendre lisible les places existantes)

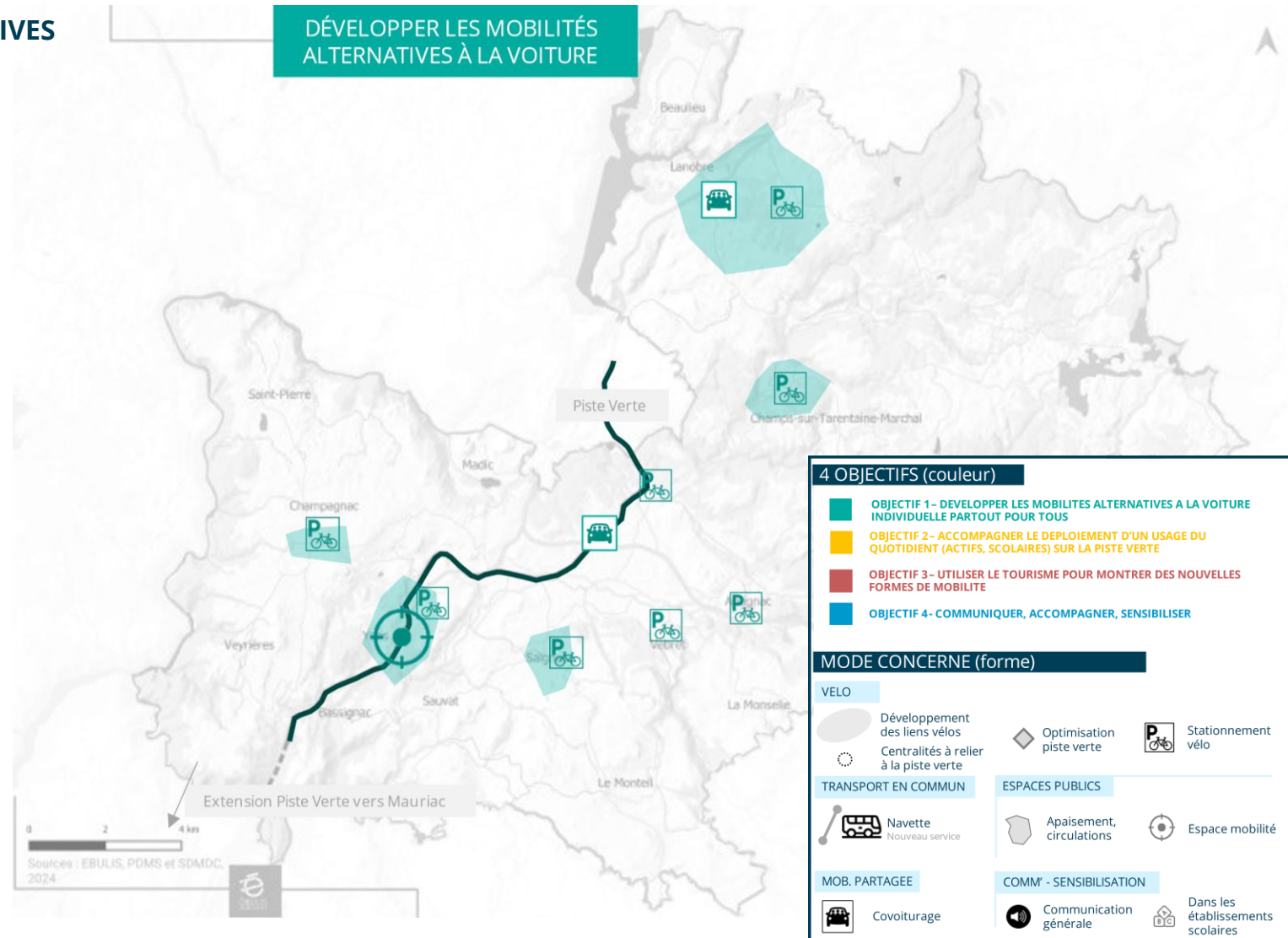
Aires de covoiturage à la Baraquette et à Lanobre

Déployer des bornes de recharges IRVE, notamment sur les parkings de covoiturage et dans les centres-bourgs

Mobilité Douces et Cyclables

Déployer du stationnement vélo qualitatif dans les cœurs de bourgs au niveau des principaux équipements et le long de la piste verte

DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE



OBJECTIF 2 - ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT D'UN USAGE DU QUOTIDIEN (ACTIFS, SCOLAIRES) SUR LA PISTE VERTE

Transport et mobilité partagée

Mobilité Douces et Cyclables

Liaison de la piste verte aux **principales centralités** du territoire lorsque le trajet n'excède pas les 15 minutes à vélo électrique (3km) : Ydes, Champagnac, Saignes, Vebret → Liaisons jusqu'aux équipements de Ydes.

A noter : lien à Champagnac en cours de réalisation.

A plus long terme : lien vers Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre et Antignac.

La liaison de la piste verte vers Mauriac depuis Vendes est également actée du côté de la CC Pays de Mauriac.

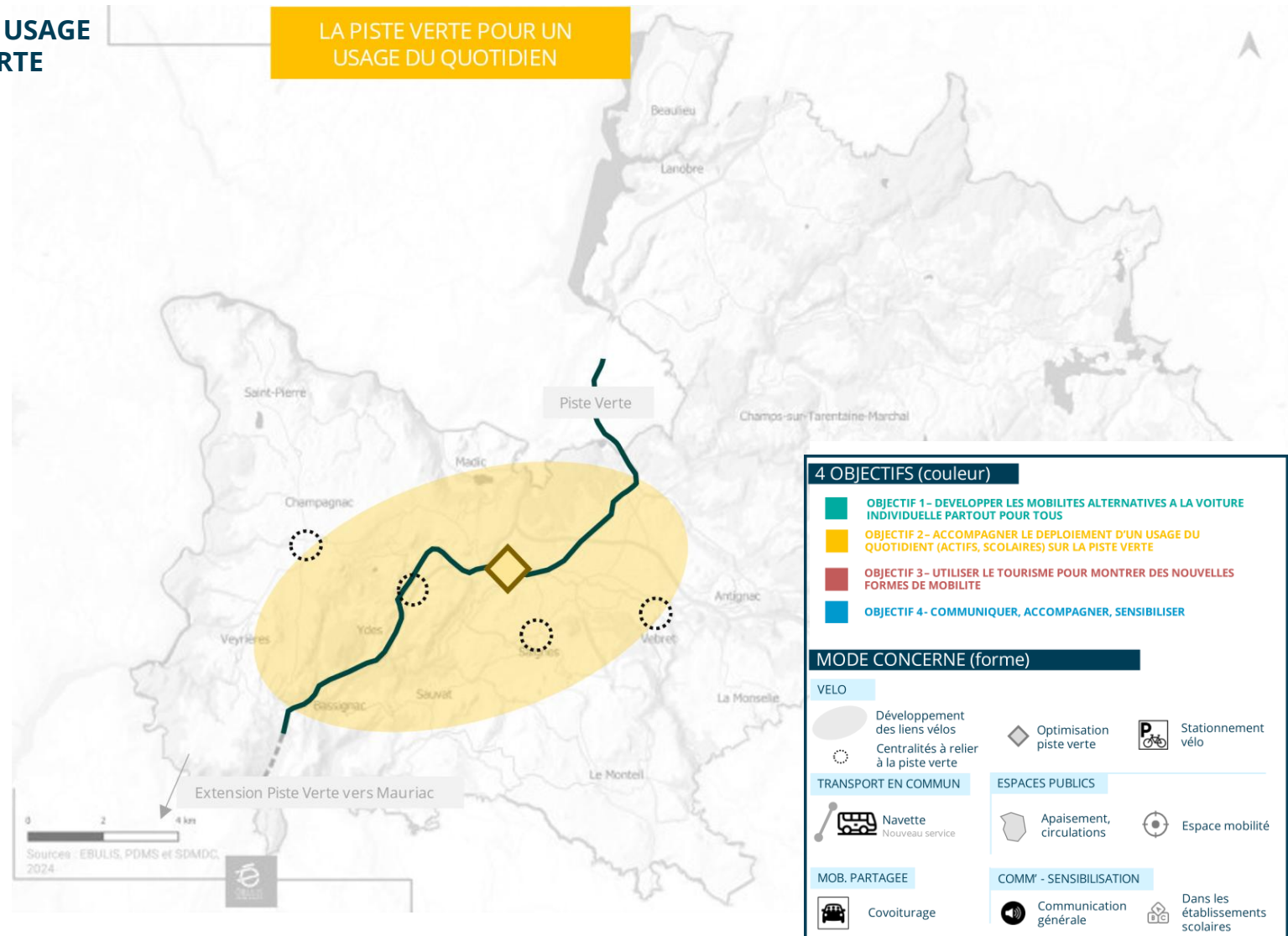
Jalonner les pôles d'attractivité depuis la piste verte

Rendre la piste verte plus sécurisée et efficace en travaillant les filtres modaux

Service de location de VAE longue durée

Les itinéraires préconisés seront détaillés dans les fiches itinéraires du Schéma Directeur des Modes Doux et Cyclables

LA PISTE VERTE POUR UN USAGE DU QUOTIDIEN



OBJECTIF 3 - UTILISER LE TOURISME POUR MONTRER DES NOUVELLES FORMES DE MOBILITE

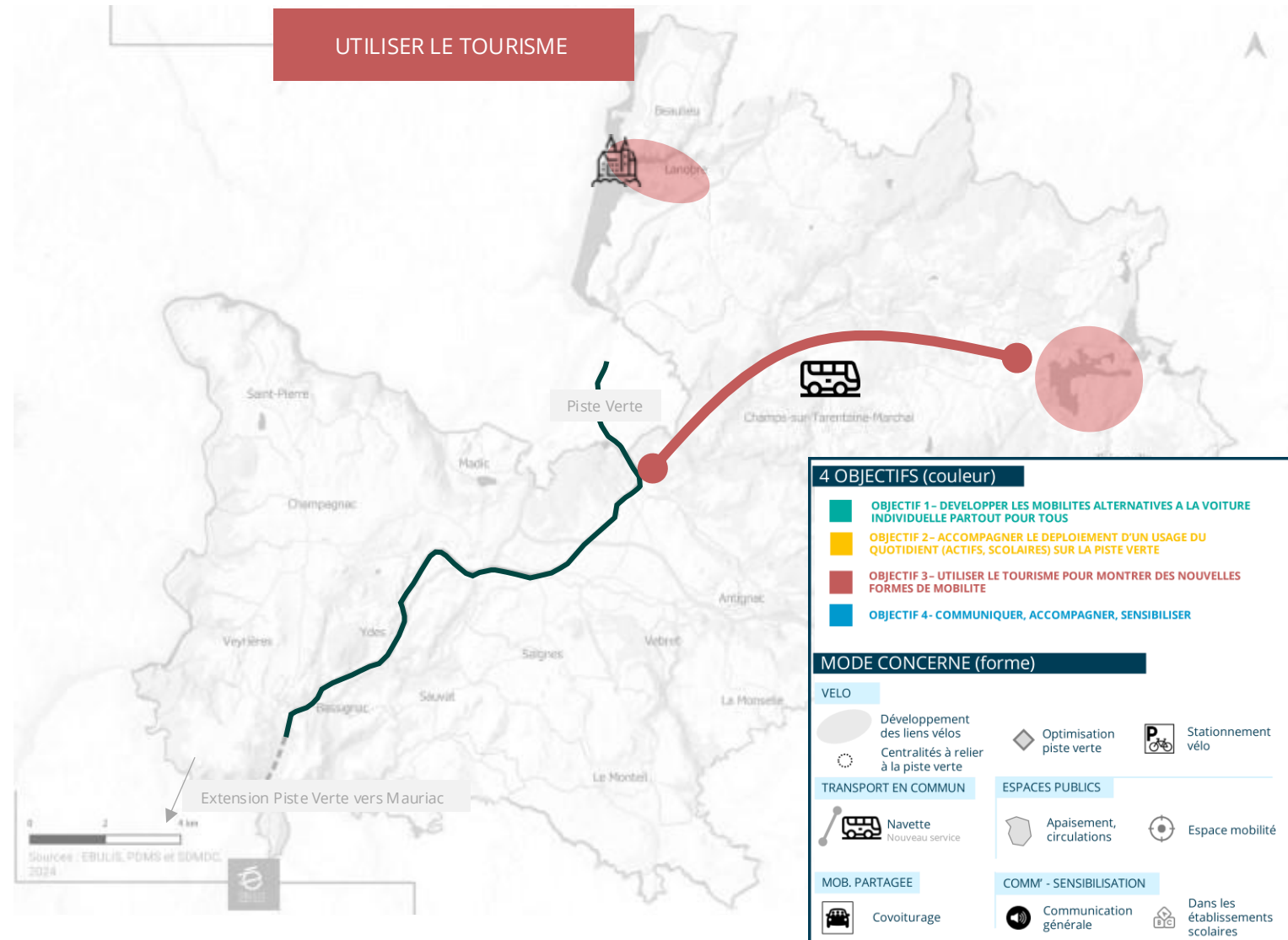
Transport et mobilité partagée

Expérimentation d'une navette touristique depuis Cheyssac vers les Lacs de Lastioules et le plateau de l'Artense (départ randonnées)

Mobilité Douces et Cyclables

Créer une liaison modes actifs depuis Lanobre vers le Château de Val ; *Améliorer la traversée modes doux de la RD922 entre Lanobre et le Château de Val*

Proposer un itinéraire modes actifs au niveau du lac de Lastioules avec du stationnement sécurisé au niveau du centre nautique.



OBJECTIF 4 - COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER, SENSIBILISER (OBJECTIF TRANSVERSAL PDMS/SDMDC)

Accompagner le développement du covoiturage : Promotion des nouvelles aires (mise en relation des usagers, plateforme Mov'Ici) et du service Atchoum

Travailler des plaquettes mobilité / démobilité : une à destination des usagers du quotidien, une à destination des touristes, simple et facile ainsi qu'une page "se déplacer" sur le site internet de la collectivité

Anticiper l'augmentation des vélos sur les portions de la Piste Verte les plus fréquentées (au centre de Ydes) et le risque de conflit avec les piétons

Organiser un défi mobilité pour les jeunes dans un établissement volontaire (par exemple le collège de Ydes pour s'y rendre à vélo)



SA) La piste verte

Piste multi activités unique dans le Cantal

Équipement structurant du territoire de Sumène Artense communauté, la Piste Verte constitue une réhabilitation et une valorisation touristique de la voie ferrée située entre Bassignac et Cheyssac. Depuis 1994, date de la fermeture de la ligne ferroviaire, le territoire se trouvait confronté à cette friche qui altérait le paysage et créait d'importantes nuisances. Sumène Artense communauté a alors entamé un programme d'envergure, sur près de 10 années.

Unique dans le Cantal, cette piste multi activités accueille librement et gratuitement les piétons, personnes à mobilité réduite, vélos, rollers et plus généralement tous véhicules non motorisés.

Attention : accès interdit à tout véhicule motorisé et randonneur à cheval.



Plus d'informations sur la Piste Verte et le Pôle Location ici

SYNTHESE DE LA STRATEGIE DU PDMS ET SDMDC

La stratégie synthétisée ci-contre a été validée par le Conseil Communautaire du 05 décembre 2024.

Elle cherche à s'appuyer sur l'existant pour développer des alternatives à la voiture individuelle (au quotidien et pour les touristes) avec :

- L'accompagnement de l'émergence des déplacements à vélo du quotidien avec une réadaptation de la piste verte en pensant les liens vers les principales centralités et la fin des itinéraires vers les points d'intérêts (par du stationnement vélo, du jalonnement, le travail sur les filtres modaux, la communication...).
- Un travail sur l'offre de transport régional existante pour être proactif sur le sujet tout en travaillant le déploiement de solutions complémentaires pour améliorer l'intermodalité (hub mobilité à Ydes, parkings de covoiturage au croisement des principaux axes, déploiement de bornes IRVE...). Le choix a été fait de ne pas travailler des nouvelles solutions de transport (covoiturage/autostop organisé), navettes (TAD, TUS) du fait de la configuration du territoire et de la mise en place récente du service Atchoum sur le territoire.
- Initier le développement d'autres formes de mobilité pour le tourisme avec des accès simplifiés au château de Val et un itinéraire de loisir autour du Lac de Lastiouilles.

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

Amélioration de l'offre TC région



Covoiturage / réseau de points d'arrêts



Bornes de recharges véhicules électriques



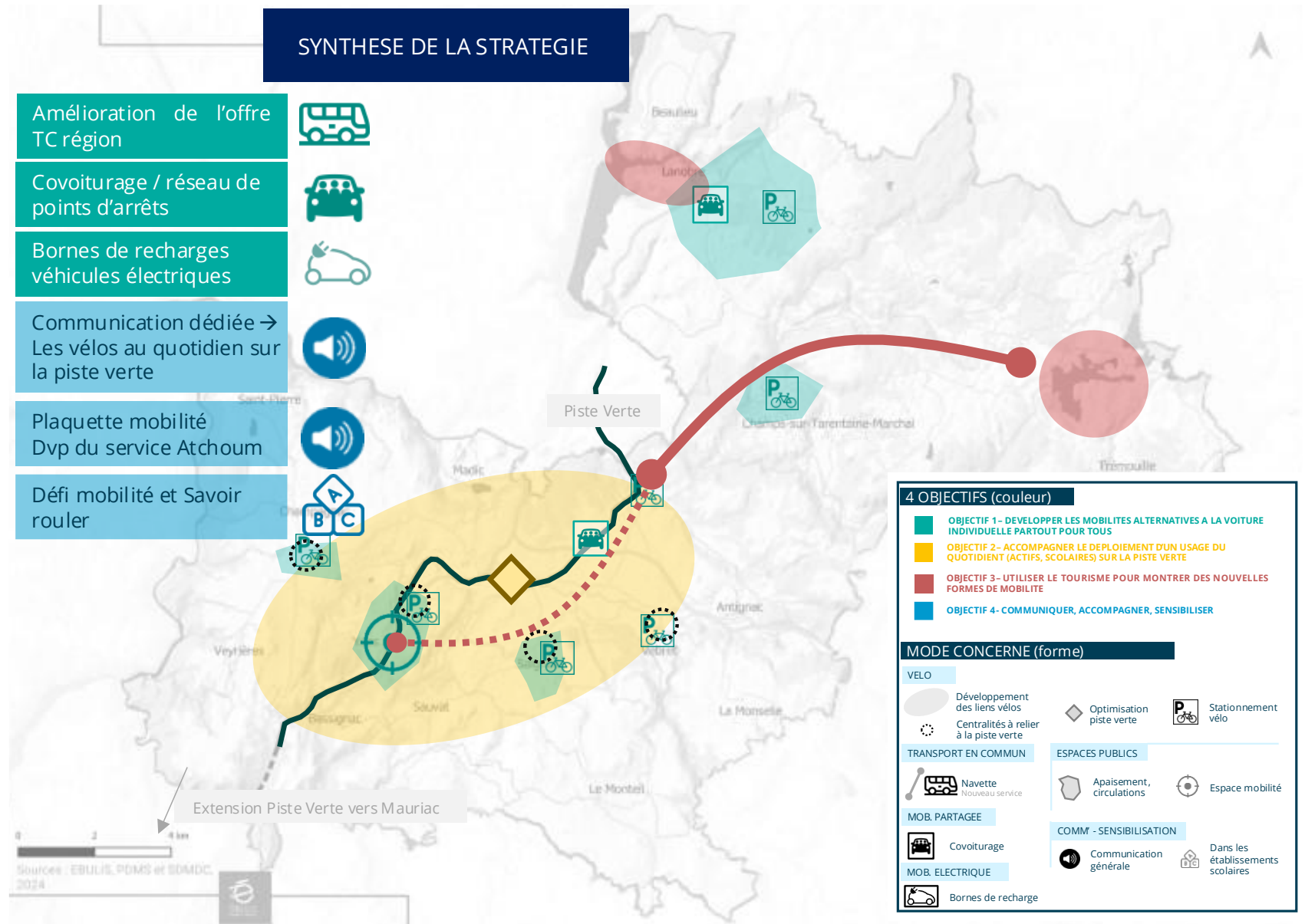
Communication dédiée → Les vélos au quotidien sur la piste verte



Plaquette mobilité Dvp du service Atchoum



Défi mobilité et Savoir rouler



LA PROGRAMMATION DES ACTIONS





PROGRAMMATION TEMPORELLE DES ACTIONS

De manière à garder une cohérence programmatique entre les différentes actions mobilité sur le territoire, il a été décidé d'établir une programmation unique pour l'ensemble des actions. En *bleu/vert* les actions portées par le PDMS.

	ACTION PDMS EN BLEU	Court terme (2025-2028)	Moyen terme (2028-2031)
Objectif 1	A1 - Travailler sur l'offre de transport avec la Région		
	A2 - Créer un hub mobilité sur le parking du stade a Ydes		
	A3 - Apaiser les centre-bourgs des communes signataires de l'ORT		
	A4/A5 - Aire de covoiturage sur le parking de la Baraquette / pharmacie Lanobre		
	A6 - Mailler le territoire de points de covoiturage		
	A7 - Déployer des bornes de recharges pour véhicules électriques		
	A8 - Déployer du stationnement vélo		
Objectif 2	B1 - Lier la piste verte et les centralités – déjà en projet : Champagnac, Pays de Mauriac,...		
	B1 - Lier la piste verte et les centralités : Lien au collège, lien à Saignes, lien à Vebret		
	B2 - Jalonner les pôles d'attraction depuis la piste verte		
	B3 - Travailler les filtres modaux de la piste verte		
	B4 - Réadapter le service de location de VAE longue durée pour le quotidien		
Objectif 3	C1 - Expérimenter une navette estivale depuis la piste verte vers les lacs de Lastiouilles		
	C2 - Liaison cyclable entre Lanobre et le château de Val		
	C3 - Itinéraire modes actifs au niveau du lac de Lastiouilles (Expérimentation)		
Objectif 4	D1 - Accompagner le développement du covoiturage		
	D2 - Anticiper l'augmentation des vélos sur la piste verte et le risque de conflit avec les piétons		
	D3 - Travailler sur la communication mobilité (plaquette, page dédiée sur le site de la CC...)		
	D4 - Organiser un défi mobilité jeune et développer le savoir-rouler à vélo		

LES FICHES-ACTIONS



**OBJECTIF 1 - DEVELOPPER LES
MOBILITES ALTERNATIVES A LA
VOITURE INDIVIDUELLE PARTOUT
POUR TOUS.**





TRAVAILLER SUR L'OFFRE DE TRANSPORT AVEC LA REGION

PRIORITAIRE

L'objectif de l'action est de décrire la nouvelle offre qui doit être mise en place par la Région AURA à la rentrée 2025 (nouvelle offre qui convient à Sumène Artense communauté, car répondant au besoin d'un horaire à destination des actifs et un pour les publics empêchés). Ces éléments sont issus de deux entretiens avec l'antenne du Cantal de la Région AURA en 06/2024 et 02/2025.

Gouvernance :

Région AURA sur l'exploitation des nouvelles lignes.
Sumène Artense communauté sur les actions d'accompagnement associées.

Planning et actions à mener :

1. Organisation d'une réunion complémentaire avec Madame Muratet (antenne du Cantal) pour valider les horaires des lignes.
2. Communication dédiée à la rentrée 2025 auprès des actifs et des publics empêchés qui auront une solution pour atteindre Mauriac et Aurillac (voir détail ci-contre).
3. Après un an : mesure de l'usage.

Points d'attention/ à ne pas oublier :

- Position de la Région exprimée dans l'entretien de 02/2025 : « Les lignes de transports exploitées par la Région ont vocation à offrir un service notamment aux habitants du territoire du Cantal. Il est donc difficile de demander à la Région de payer pour des horaires supplémentaires vers Bort-les-Orgues, bien que ce soit une centralité importante pour le territoire de Sumène-Artense ».

Coûts d'investissement : Prévoir un référent pour ce sujet à Sumène Artense communauté et du temps de travail associé (réunions) / **Aides disponibles :** - / **Durée de déploiement :** Nouveau marché en 2025

Gains Environnement :

-20kg CO2 tous les 100km réalisés en TC

Eléments techniques :

En janvier 2025 (PDMS en cours de finalisation), la Région propose un nouveau fonctionnement pour les lignes, dans le cadre du marché 2025-2029. Lignes concernées :

- C35 Champs-sur-Tarentaine-Marchal <> Mauriac
- C36 Saignes <> Aurillac
- C38 Champagnac <> Aurillac

Changement de fonctionnement des lignes :

- Les 3 lignes sont à destination de Mauriac. Correspondance assurée vers Aurillac avec la ligne C02.
- Correspondances assurées à Ydes (C36, C38) ou à Lanobre (C35) pour Clermont-Ferrand avec la ligne P47.
- Pour les scolaires, horaires conservés (arrivée vers 7h30 à Mauriac tous les matins)
- Pour le quotidien : un horaire aller/retour en journée permet de se déplacer à la demi-journée à Mauriac et Aurillac.
- Pour les actifs, horaires suivants proposés :

Lien à Mauriac	Lien à Bort-les-Orgues
Lignes : C35, C36 et C38	Ligne : C35 (depuis Lanobre)
Arrivée à 8h10 à Ydes et à 8h30 à Mauriac	Arrivée autour de 8h à Bort-les-Orgues
Retour à 18h00, 18h50 et 19h05 à Ydes	Retour vers 18h20 à Lanobre

La nouvelle offre proposée par la Région peut être adaptée sur les horaires au courant du premier semestre 2025.

Stratégie retenue par le territoire :

- Validation de l'offre proposée, qui répond a priori au besoin du territoire.
- Accompagnement du déploiement de la nouvelle offre en septembre 2025 : communication dans les communes et entreprises : flyers, réunions d'informations.
- Au bout d'un an, en collaboration avec la Région : mesure de l'usage et de la satisfaction usager, pour éventuellement ajuster l'offre (échanges avec la Région).



Le lien vers Bort-les-Orgues pour les actifs depuis Ydes, Champagnac et Saignes (environ 200 navetteurs) n'est pas traité par une liaison TC aujourd'hui. Les élus de Sumène Artense communauté ne souhaitent pas aujourd'hui mettre en place de ligne sur cet itinéraire.

A noter : La Région peut mettre en place un nouvel horaire sur la ligne C35 qui répondrait à ce besoin (issu de l'entretien de 02/2025) mais :

- La région facturerait au territoire entre 15 et 20€ du km parcouru → le coût paraît au-delà des ratios habituels.
 - Nécessite une entente avec Haute Corrèze Communauté (Région Nouvelle Aquitaine)
- Le coût de la ligne au regard du nombre de navetteurs considérés paraît élevé. Il est proposé de ne pas retenir cette option.



Le stade de Ydes bénéficie d'un parking avec un nombre conséquent de places peu utilisées la plupart du temps. Sa proximité à la Piste Verte, et la présence d'un arrêt de transport collectif, créent un potentiel d'intermodalité intéressant. L'objectif est de mieux faire ressortir ce potentiel

Gouvernance :

Sumène-Artense communauté coordonne la mise en œuvre de l'aménagement. Intervention du département quant au franchissement de la RD922. Intervention de la commune sur le réseau communal et sur le parking qui est communal.

Planning et actions à mener :

1. Etudes de faisabilité de l'aménagement de la zone avec l'installation de la borne IRVE, les stationnements vélos et la circulation des voitures et bus.
2. Communiquer sur les travaux, afin d'informer les habitants, les usagers du parking...

Points d'attention/ à ne pas oublier :

- Un projet de réaménagement d'un espace -> enjeu de communication afin d'assurer usage

Coûts d'investissement : 60€ - 65k€ - dont 40k€ pour la borne de recharge 50 Kw, 10k€ pour une borne de recharge 22 Kw;

Aides disponibles : CEREMA (soutien à l'ingénierie du développement à la mobilité décarbonée)

Durée de déploiement : 1 an

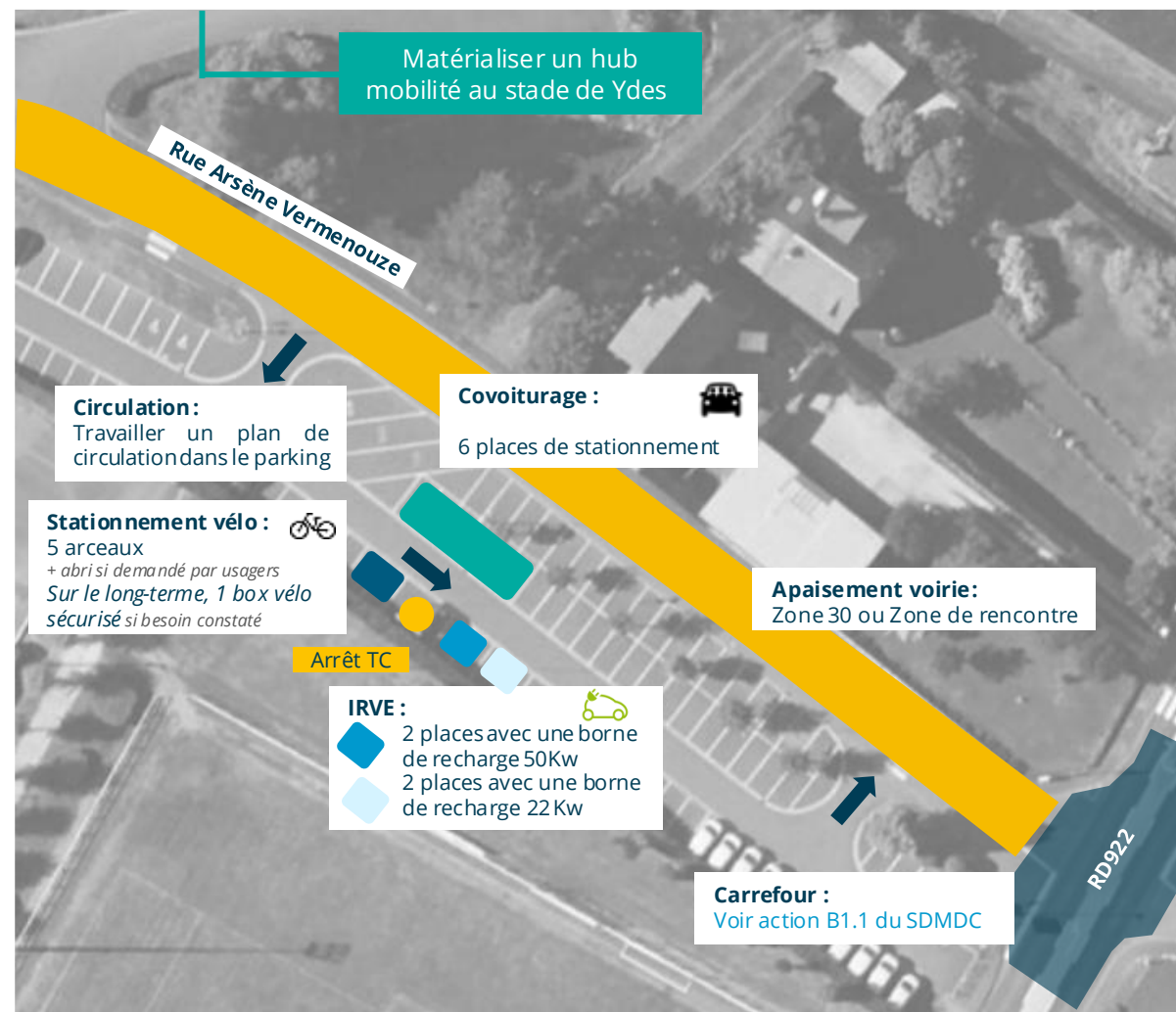
Éléments techniques :

- Utiliser une place de stationnement pour installer 5 arceaux pour les vélos.
- A long-terme, se donner la possibilité d'installer 1 box vélo sur une autre place de stationnement - sécurisation supérieur du stationnement pour les gens qui souhaitent prendre le bus.
- Installer une borne de recharge 50 Kw pour 2 places + une borne de recharge 22 Kw pour 2 places
- En face de l'arrêt TC, installer 6 places de stationnement pour le covoiturage.

Travailler un plan de circulation sur le parking, afin d'organiser les flux entrants et sortants et sécuriser les déplacements en interne du parking

Apaiser la Rue Arsène Vermeuouse, au droit du hub mobilité (zone 30 ou zone de rencontre - 20km/h).

Apaisement à prévoir jusqu'à l'intersection avec la piste verte pour relier le collège - voir action B1.1 du SDMDC pour le détail de la traversée du Carrefour.





Aujourd'hui, les 5 bourgs centres sont traversés par des axes routiers majeurs (D22, D922), avec un sentiment d'insécurité associé, limitant le développement de la marche et du vélo. L'objectif est d'apaiser ces bourgs : Ydes, Champagnac, Saignes, Lanobre, et Champs-sur-Tarentaine-Marchal

Gouvernance :

- Le département en tant que MOA sur le réseau routier départemental.
- Les communes en tant que MOA sur le réseau routier communal / responsable de la police de la circulation/de la sécurité et de la commodité du passage sur le réseau départemental.
- Sumène Artense communauté comme prescripteur/partie prenante.

Planning et actions à mener :

- Etudes préalables des axes départementaux (voir ci-contre)
- Définition de la zone à apaiser et des emplacements précis des panneaux à poser.
- Faire un suivi du respect de la vitesse (1 étude après 1 an d'implantation de la zone). Adapter l'aménagement si nécessaire.

Points d'attention/ à ne pas oublier :

- Prévoir des marquages au sol pour des rappels
- Intégrer les consignes d'aménagement de la Chambre d'Agriculture du département du Cantal pour le passage des engins agricoles

Coûts d'investissement : 3 à 4k€ HT pour la fourniture/pose des panneaux

Aides disponibles : -

Durée de déploiement : 6 mois – 1 an.

Gains Environnement : -

Éléments techniques :

Où ?

- Au niveau des cœurs de bourg des communes signataires de l'ORT. A noter : à Ydes, la RD922 ne peut pas passer à 30 km/h (Département)

Comment ?

Pour les axes Départementaux :

- Travailler sur le gabarit en amont afin de donner l'impression au conducteur d'une réduction de la chaussée, afin de réduire la vitesse
- Mener des comptages afin de voir la fréquentation et la vitesse pratiquée sur la voie
→ Si les mesures montrent un non respect des vitesses réglementaires, des ralentisseurs pourront être installés et le passage à 30 km/h sur route départementale pourrait être envisagé.

Pour les axes communaux :

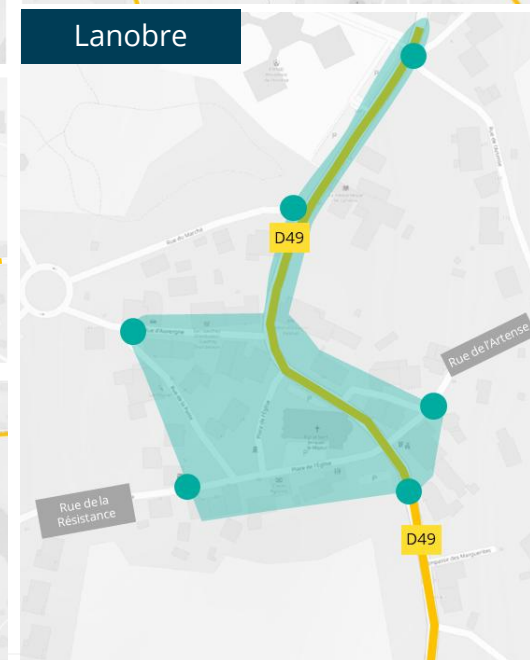
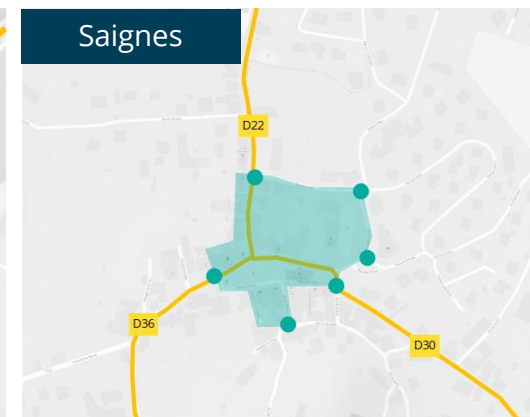
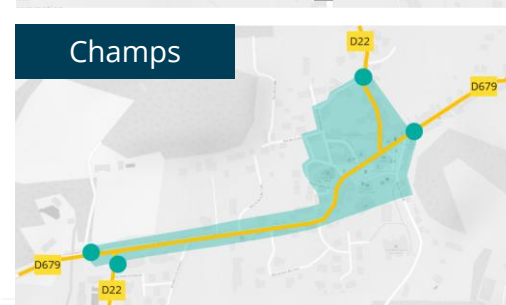
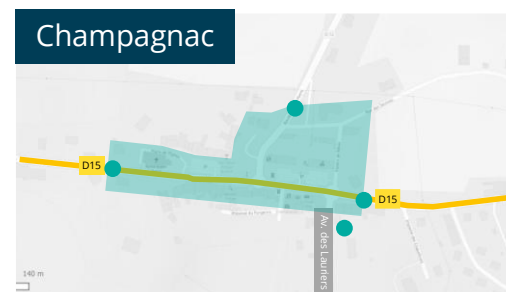
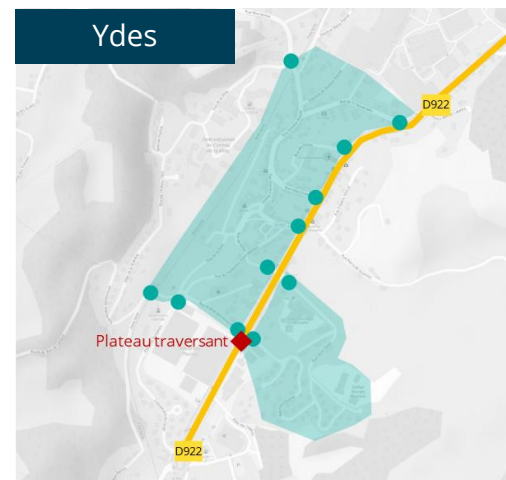
En complément de la signalisation verticale, des aménagements peuvent être envisagés pour limiter la vitesse (plateaux traversants, écluses avec by-pass vélo, coussins berlinois, ralentisseurs...).

Sur la mise en place des zones 30 :

- Mise en place de panneaux zone 30 en entrée/sortie des zones visées. Possibilité de compléter la signalisation verticale par un marquage au sol. Dans les lieux patrimoniaux, il est possible que ce marquage ne soit pas souhaitable.
- Des panneaux de rappel à des lieux clé pourraient être à installer dans un second temps – manque de sécurité, non-respect régulier de la limite de vitesses

Opportunité : Séquencer la mise en œuvre. Faire voir l'avantage de la mesure pour les autres communes.

Panneau zone 30 à installer





Le covoiturage est une solution à développer sur le territoire. Des centralités locales (Ydes) ou extérieures (Bort-les-Orgues, Mauriac) centralisent des flux importants. La commune a mis en place un service, Atchoum, pour inciter au partage des trajets. Un des enjeux est de matérialiser des aires de covoiturage pour en faciliter la pratique. Une aire existe déjà (Quatre Routes de Saignes). 1 lieu est identifié comme opportun pour développer une nouvelle aire : La Baraquette, déjà identifiée comme aire informelle par le Département.

Gouvernance :

Sumène Artense communauté en collaboration avec le département du Cantal.

Les actions à mener et planning :

1. Ingénierie : Plan d'aménagement et vérification parcellaire.
2. Lancement marché et réalisation des travaux.
3. Communication, en complémentarité de la campagne de communication du service Atchoum - voir action D3
4. Evaluation du taux de remplissage de l'aire au bout de 1an pour évaluer le succès et prévoir une potentielle extension.

Points d'attention / à ne pas oublier:

- Terrain appartenant au Département (aire informelle actuelle) → coordination à avoir avec les services du Département.
- Déplacement des poubelles – terrain privé → Convention à trouver avec les propriétaires.
- A long terme, prévoir une extension de la zone si l'aire est utilisée.

Coûts d'investissement : 250 à 300k€HT reprise des aménagements paysagers + mobilier urbain + dispositif de restriction d'accès + traitement au sol en dalles enherbées/ Sans traitement, prévoir un investissement autour de 5k€

Aides disponibles : Plan covoiturage 2023-2027 de l'Etat (Fonds vert volet 2) : 20% du projet sur la base de 3000€ / place – en attente de décision politique

Durée de déploiement : 4 à 6 mois

Gains Environnement : -10kg CO2 tous les 100km covoiturés



Éléments techniques : Aire de la Baraquette

Places disponibles : 12 places (sous réserve de déplacer les poubelles qui sont au niveau de 5 places).

Accessibilité :

Pour sécuriser l'aire, il faut limiter l'accès depuis le giratoire à l'usage unique du parking de covoiturage. Les poubelles devraient être déplacées sur le parking devant le restaurant. Il ne serait alors accessible que depuis la RD922 (voir plan ci-contre).

Equipements à prévoir :

- Un totem + Panneaux de pré-signalisation
- 1 borne de recharge
- Un parking réservé aux véhicules légers + portique limiteur de hauteur. Un éclairage qui permet d'assurer un sentiment de sécurité – voir pour compléter l'éclairage actuel
- Equipements de confort (ombrières, bancs)
- Stationnement vélo à prévoir à proximité

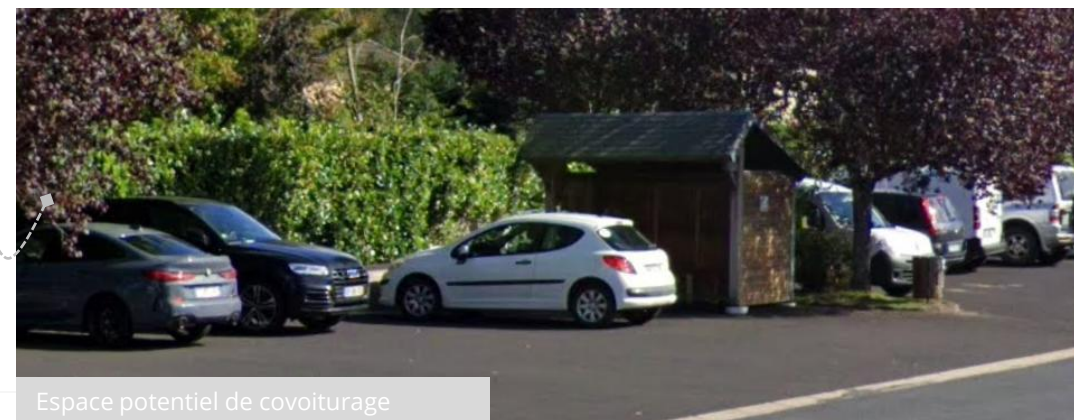
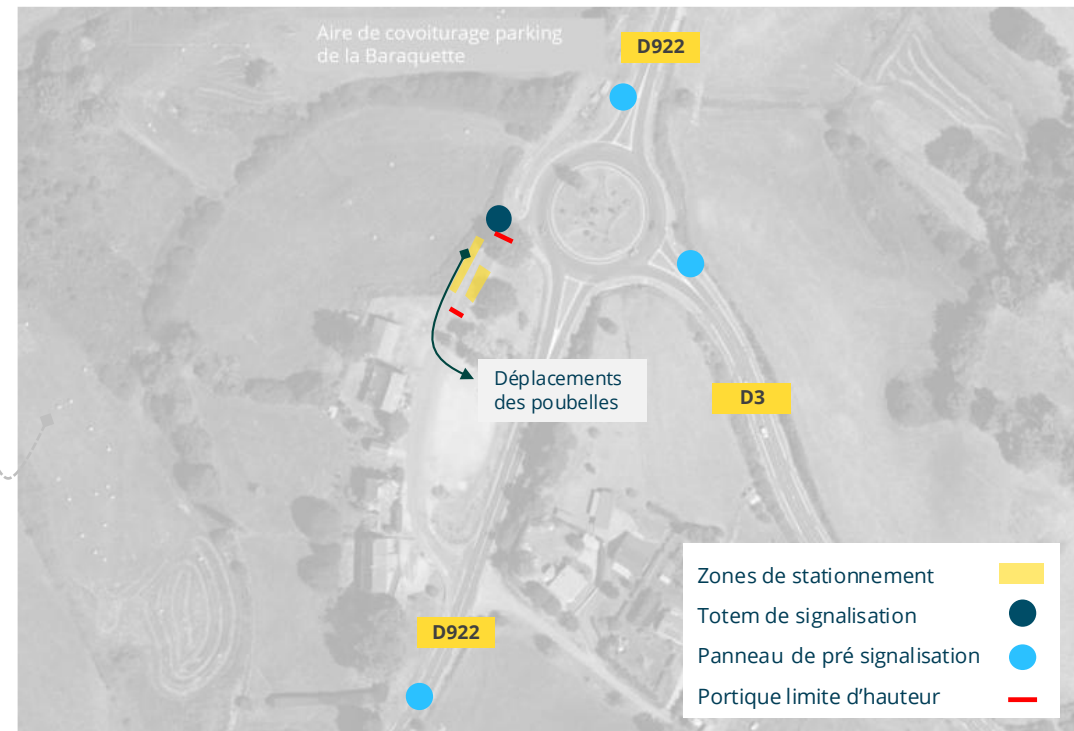
A5 – Opportunité : Aire de Lanobre

Un autre espace a été identifié par le département au droit de la RD922 et de la RD49 (au niveau de la pharmacie de Lanobre). Cette aire pourrait accueillir 8 places.

Aménagement à prévoir (sans reprise profil) :

Totems + panneaux de pré-signalisation
Marquage des places de stationnement
Box vélo 8 places

A noter : des équipements de confort (poubelle, abris protégé) sont déjà présents du fait de l'arrêt de bus à proximité.





Dans la continuité des actions visant l'implantation d'aires de covoiturage, il est opportun de développer le système covoiturage sur l'ensemble du territoire. Que se soit pour les liens à Bort-les-Orgues, Clermont-Ferrand, ou pour un usage plus local, le « système » covoiturage peut être étendu pour en favoriser l'usage, notamment si des incitations sont mises en place.

Gouvernance :

Sumène Artense communauté : proposition des lieux d'implantation / communes : mise en œuvre (espace public)

Planning et actions à mener :

1. Définir l'aménagement type pour les sites covoiturage dans les villages (les « lieux-type », la signalisation)
2. Identifier le lieu de covoiturage à retenir
3. Déployer les sites de covoiturage
4. Informer et communiquer sur les points de covoiturage
- voir action D1 du PDMS.

Points d'attention/ à ne pas oublier :

- Prévoir une campagne de communication sur la thématique pour expliquer les avantages du covoiturage dans ces communes.
- Prévoir l'achat groupé des panneaux de signalisation
- Eviter les lieux de stationnement journalier

Coûts d'investissement : Dépendant du nombre de communes souhaitant avoir un site covoiturage : 2 à 3 k€HT par site de covoiturage

Aides disponibles : MobiPrêt ; Dotation de soutien à l'investissement local

Durée de déploiement : 6 mois.

Gains Environnement : -10kg CO2 tous les 100km covoiturés

Éléments techniques :

Éléments techniques pour l'aménagement des sites covoiturage :

- L'objectif n'est pas de recréer des parkings, mais s'appuyer sur l'existant en donnant une identité commune aux sites covoiturage.
- Pour commencer : 2 à 3 places véhicules identifiées dans chacun des villages, et à proximité immédiate 2 à 3 arceaux vélos.
- Rendre les sites de covoiturage accessibles à pied et à vélo

Le lieu à retenir :

Il doit être :

- Visible depuis l'axe principal de traversée de la commune (si non visible : prévoir de le flécher sur l'axe principal).
- Eviter le lieu « devant l'église ou devant la mairie » : les voitures stationnées le seront sur toute la journée.
- Eventuellement : penser à la proximité de l'école – sans être devant – pour favoriser le covoiturage entre parents (horaires similaires)

La communication sur les arrêts :

- Les référencer, les nommer, les rendre visibles en ligne: un onglet « covoiturage » sur le site web de Sumène Artense communauté et celui des communes - voir action D1 du PDMS.
- Rendre les sites covoiturage reconnaissables et utilisables : Panneau illustré + Nom du site + éventuel marquage au sol ou aménagement très sobre.





La voiture individuelle est un des principaux émetteurs de Gaz à Effets de Serre du territoire (PCAET). De plus en plus d'utilisateurs sont équipés en véhicules électriques. Le déploiement d'un réseau de bornes de recharges peut être une des briques à apporter au territoire pour réduire ces émissions.

Gouvernance : Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal – SDEC. Les communes de Sumène Artense communauté ont également la compétence pour installer les IRVE mais sans financements associés aujourd'hui.

Les actions à mener :

1. Identifier le(s) lieu(x) d'installation
2. Valider avec le SDEC la possibilité d'implantation de bornes
3. Travaux de mise en service

Points d'attention / à ne pas oublier:

- Aujourd'hui le SDEC n'a pas de stratégie pour l'implantation de bornes. Il répond aux demandes d'installation.
- Pour le matériel, le SDEC a fait le choix de l'implantation de bornes de recharges rapides 50 Kw → ce choix donne satisfaction.

Coût d'investissement et exploitation :

- Bornes de recharge – 50 Kw : 42k€ HT – installé à Saignes
- Bornes de recharge – 22 Kw : 10k€ HT
- Entretien / maintenance : 1k€ HT par an.

Aides disponibles : Advenir Plus - 30% du montant HT de fournitures, de matériels et de travaux dans la limite de 9 000 € par point de recharge.

Durée de déploiement : 10 à 12 mois (dont 2 à 3 mois pour les travaux hors amenée énergétique ENEDIS)

Gains Environnement : -12kg CO2 tous les 100km en véhicule électrique

Eléments techniques :

Opportunité :

Le SDEC est satisfait de l'implantation de bornes de recharges 50Kw sur le territoire du Cantal. Pour autant, Il peut être intéressant de prévoir des bornes de 22Kw pour les lieux où les personnes se stationnent longtemps (aires de covoiturage/lieux touristiques). Ces bornes nécessitent moins de puissance énergétique et coûtent moins cher à l'achat.

Propositions d'implantation :

Pour le Hub mobilité - Priorité 1

Installer une borne de recharge 50Kw au hub mobilité (pour les usagers en transit) et une borne de recharge - 22Kw pour les usagers de l'espace de covoiturage ou les touristes (pour les stationnements longs – utilisation du covoiturage/du bus...)

Pour les aires de covoiturage : Priorité 2

Installer une borne de recharge 22 Kw sur l'aire des Quatre routes de Saignes, la future aire de la Baraquette et celle la pharmacie de Lanobre.

Pour les lieux touristiques : Priorité 3

Installer une borne de recharge 50 Kw au niveau du château de Val et du parking du Lac de Lastiouilles.

Pour les centre-bourgs : A plus long-terme

Installer une borne de de recharge 50 Kw au niveau des centres-bourgs de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Champagnac, Lanobre... (Ydes non proposé qui aura sa borne sur le hub mobilité + borne en cours d'installation au niveau du Crédit Agricole)

A noter : A Champagnac, deux emplacements équipés pour recevoir une borne

EXEMPLES



Saignes, parking du centre socio-culturel et salle de fêtes



Bort-les-Orgues, parking Sardain

LES FICHES-ACTIONS



OBJECTIF 2 - ACCOMPAGNER LE
DEPLOIEMENT **D'UN USAGE DU
QUOTIDIEN** (ACTIFS, SCOLAIRES)
SUR LA PISTE VERTE





Au travers du SDMDC, il est acté de nouveaux itinéraires vélos sur le territoire. L'objectif est de conforter le potentiel de la piste verte sur le territoire.

A court terme : lien à Champagnac (projet en cours porté par la commune), extension de la piste verte jusqu'à la CC Pays de Mauriac (continuité à mener au niveau de Vendes).

A moyen terme : lien à Saignes + un traitement interne à Ydes, → amélioration des conditions de cyclabilité, puis lien à Vebret.

En complément :

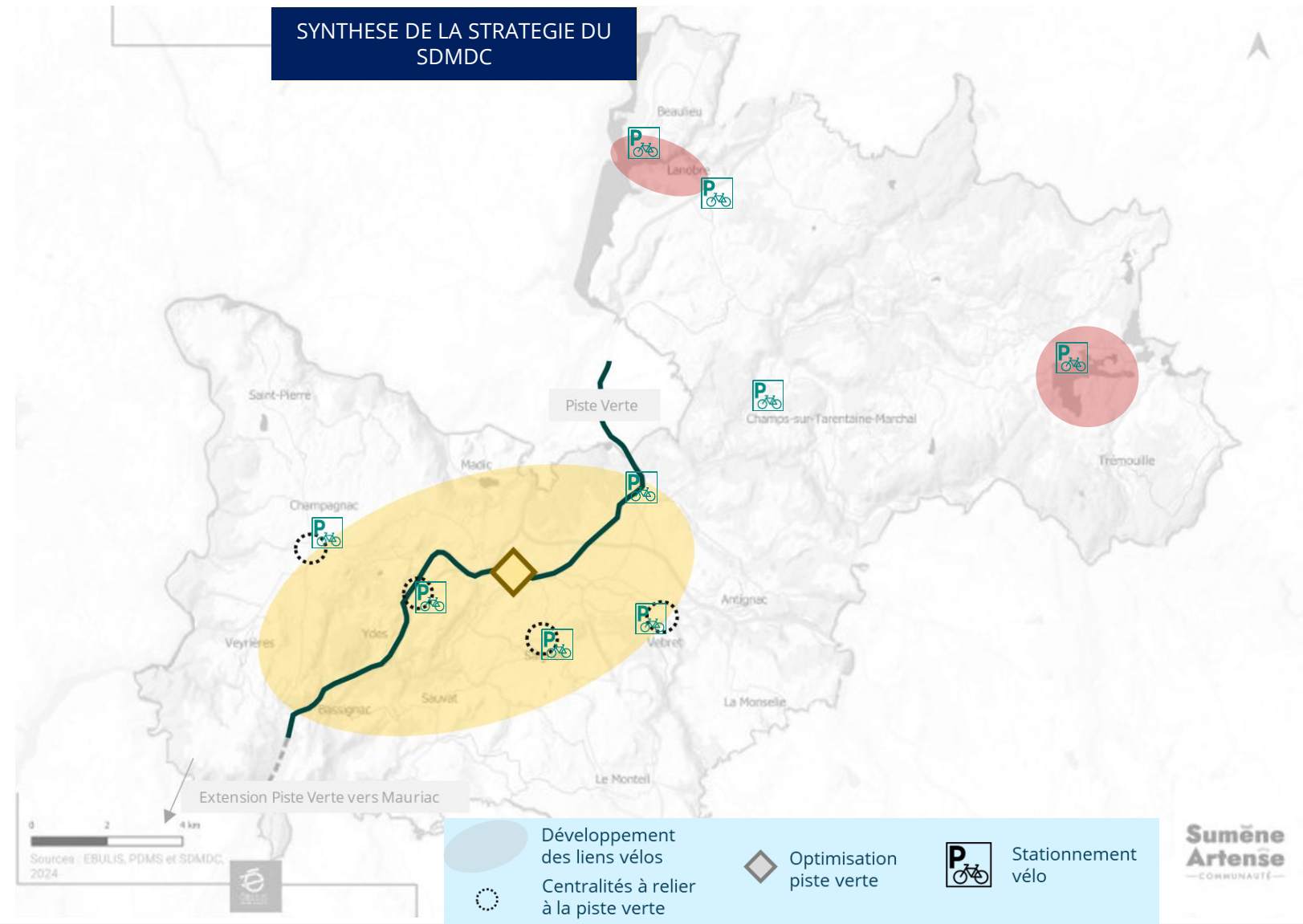
- Une réflexion est portée sur le stationnement vélo
- L'amélioration de l'efficacité de la piste verte, via un travail sur les filtres modaux
- Pour améliorer les circulations piétonnes, des propositions pour apaiser les vitesses en centre-bourg - PDMS - action A3.

2 itinéraires à vocation plus touristique sont proposés au niveau du Château de Val et du Lac de Lastioules.

Note sur la stratégie et la priorisation retenue :

Ce travail de priorisation a été menée suite aux échanges avec les différents acteurs du territoire et en prenant en compte les capacités financières actuelles du territoire. Dans le futur, d'autres communes pourraient être reliées pour assurer un maillage plus fin du territoire.

A noter : Champs-sur-Tarentaine-Marchal et Lanobre sont plus difficiles à relier avec un itinéraire sécurisé du fait de contraintes importantes (dénivelé, axes routiers peu larges....)



LES FICHES-ACTIONS



OBJECTIF 3* - **UTILISER LE TOURISME**
POUR MONTRER DES NOUVELLES FORMES
DE MOBILITE

**D'autres actions développées dans le SDMDC*





Les lacs de Lastioules, et celui de La Crégut, voient une forte fréquentation pendant la période estivale, augmentant ainsi les flux routiers dans l'ensemble de la communauté de communes.

L'expérimentation d'une navette estivale crée une offre pour les visiteurs du territoire, leur donnant accès à ces zones depuis d'autres centralités (Ydes, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, ...) et des équipements (VFF, campings, ...).

Gouvernance : Sumène Artense communauté

Planning et actions à mener :

1. Organiser le service (Solliciter les acteurs du tourisme, pour cadrer au mieux le tracé et les horaires de la navette).
2. Décider de la gestion du service, régie ou marché?
4. Cadrer le fonctionnement - selon le choix de gestion → passation de marché.
5. Communiquer sur le service avant son lancement (site web Sumène Artense communauté – voir action D3, office de tourisme, acteurs du tourisme...).
5. Programmer un retour d'expérience pour une amélioration continue du service

Points d'attention / à ne pas oublier:

- Assurer une correspondance avec la ligne C24 + Stationnement vélo sécurisé - voir action SDMDC A1
- Expérimentation sur un mois d'une saison avant pérennisation et extension temporelle.

Aides disponibles : Banque des territoires, achat véhicule décarboné

Coût d'investissement et exploitation : Entre 45k€ et 70k€ (coût au ratio budgétisé)

Durée de déploiement : 9 mois mise en place (études, définition du service et montage financier)

Eléments techniques :

- 6 arrêts proposés : Cheyssac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal (centre bourg), centre de vacances CCAS, Lastioules, Centre Nautique de Lastioules, Lac de La Crégut
- 4 A/R dans la journée :
 - Un le matin, entre 9h et 10h00
 - Un le midi, entre 11h30 et 12h30
 - Deux en fin de journée, un à 17h00 et un autre à 18h00
- Fonctionnement de l'expérimentation du 15 Juillet au 15 Août (pic de fréquentation touristique) – possible extension dans un premier temps sur les 2 mois d'été puis sur les 4 mois estivaux (juin → septembre)
- Tarif : 2.5€ le trajet unique, 4€ l'aller-retour, 6€ le pass famille journalier, 12€ le pass hebdomadaire
 - Opter pour un service moins cher la première année, augmenter les tarifs le deuxième été d'expérimentation, en fonction des REX

Opportunité :

- Acheter un minibus capable d'emporter des vélos, pour les usagers souhaitant prendre le cheminement modes actifs au niveau du lac -> action C3 (SDMDC)
- Achat d'un véhicule électrique
- Le minibus pourrait être réutilisé pendant l'année à l'usage des centres de loisir ou pour déployer à plus long terme un service de transport complémentaire (Transport à la Demande, Transport d'Utilité Social).



LES FICHES-ACTIONS



OBJECTIF 4 - COMMUNIQUER,
ACCOMPAGNER, SENSIBILISER





Au-delà des aménagements concernant le covoiturage, la promotion de ce mode de mobilité doit passer par la mise en place d'une démarche de communication et sensibilisation auprès du public le plus concerné : le public actif.

Gouvernance :

Sumène Artense communauté : pilote et déploie la politique d'accompagnement au développement du covoiturage.

Les actions à mener et planning :

1. Au travers d'animations dans les aires de covoiturage et les arrêts covoiturage communaux
 - Structurer l'animation : Définir le lieu, le format de l'animation, les besoins matériels
 - Communiquer sur l'animation : Commencer 1 mois avant (par affichage + site internet)
 - Préparer l'animation : Prévoir le personnel, le matériel, anticiper le mauvais temps.
 - L'animation doit être programmée aux beaux jours, évitez les périodes fériées ou de vacances.
 - L'animation doit être visible, festive, attractive.
 - Faire une communication bilan !
2. Diffuser les outils de communication dans les mairies, la Maison France Services, et auprès de certaines infrastructures clés (employeurs, associations, ...)

Points d'attention / à ne pas oublier:

- Important d'animer pendant les périodes de déplacement des actifs

Coûts d'investissement : prévoir 2 à 5k€ par animation.

Aides disponibles : Fond mobilité rurale et solidaire de la Région pour les initiatives locales (plateforme/communication/sensibilisation/animation). Mov'ici – animation autour de la plateforme régionale

Durée de déploiement : 6 mois pour premières actions. Travail de long-terme pour sensibiliser / modifier les usages.

Depuis 2024, « Atchoum » est présent sur le territoire mettant en lien des conducteurs, et des covoitureurs. Les premiers retours montrent qu'il est difficile de trouver des conducteurs. Afin d'attirer plus d'utilisateurs, il est important de mettre en place une communication spécifique.

Gouvernance :

- Sumène Artense communauté

Les actions à mener et planning :

1. S'appuyer sur des acteurs locaux pour communiquer
 - Permanences dans les différentes mairies avec REX d'utilisateurs qui ont utilisé le service sur le territoire
 - Chercher dans chaque commune des premiers conducteurs/référents, déjà convaincus pour faire relais
 - Relayer auprès d'associations de jeunes retraités sur les communes / auprès des entreprises-actifs.
 - Faire des réunions d'information sur les marchés et Maison France Service (flyers + affichage)
2. Au bout du contrat avec Atchoum, décider de la pérennisation du service - se donner un objectif annuel de trajets effectués (attention le service étant solidaire, les objectifs peuvent être assez bas).

Points d'attention/ à ne pas oublier :

- Porter une attention particulière aux conducteurs engagés pour conserver leur volontariat → prévoir des rassemblements de conducteurs et passagers ; des événements « meet-up » pour faire rencontrer les publics

Coûts d'investissement : Coût interne service communication (finances et RH)

Aides disponibles : -

Durée de déploiement : prévoir un effort de communication pendant 6 mois -> évaluer résultats et renouveler si besoin

Gains Environnement : 10kg CO2 tous les 100km covoiturés





La Piste Verte a vocation à voir une augmentation des trafics cyclables, et notamment dans Ydes. La marche et déambulation sont aujourd'hui pratiquées sur cette portion. Ainsi, il s'agit de communiquer et sensibiliser les usagers sur le partage de cette infrastructure, afin d'éviter les conflits et accidents.

Gouvernance :

Sumène Artense communauté

Les actions à mener et planning :

1. Préparation de panneaux de communication directement au niveau des espaces clés le long de la piste verte pour rappeler le partage de l'infrastructure.
2. Lors de la période estivale, communiquer auprès des touristes sur le partage de la Piste Verte - espace de location VAE et office de tourisme en première ligne ; coordination avec les lieux d'hébergement, les principaux sites touristiques.

Points d'attention / à ne pas oublier: -

Coûts d'investissement : Interne au service communication Sumène Artense communauté

Aides disponibles : Faciliter le déplacement des cyclistes et des piétons – CEREMA / appel à projet - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2025 ou 2026 si renouvelé (PDASR)

Durée de déploiement : 6 mois + travail de long-terme pour sensibiliser.

Éléments techniques :

- Créer un support synthétique et visuel, rappelant le partage de l'infrastructure et les enjeux d'une bonne cohabitation
 - Transmettre le support aux employeurs du territoire
 - Fournir des copies physiques au Cyclo Club Lanobre
 - Communiquer sur les réseaux sociaux à des moments clé dans l'année : rentrée scolaire, début et au milieu de période estivale
 - Pour la période estivale transmettre le support aux potentiels usagers par le biais des centres touristiques (base nautique, lieux de camping), des pôles de location vélo et des mairies
- Faire des interventions auprès des publics cible (école, collège, entreprise) – des moments sur le terrain avec les collégiens pour bien analyser les risques, les bonnes attitudes à avoir – en lien avec le savoir rouler à vélo – [action D4 du PDMS](#).
- Identifier des actions cibles qui pourraient faire l'objet d'un financement par le PDASR (enjeu d/ Les nouveaux modes de mobilités dites « douces » : vélos, trottinettes, piétons). *Par exemple, ateliers pédagogiques sur les comportements à adopter en tant que piéton/en tant que cycliste.*
- Augmentation des mesures de sécurité (si jugé nécessaire), par exemple, peinture sur sol, ludique, avec dessins de rappel de partage de la Piste Verte



Exemple Métropole Européenne de Lille : panneaux de communication afin d'informer les cyclistes sur le potentiel croisement entre eux et des piétons



Au niveau de la gare de Ydes, des aménagements (boîte à livres, panneaux informatifs sur la culture et l'histoire locale) incitent la déambulation piétonne.



Au-delà de la communication propre à chaque projet, il est important de réfléchir au niveau de l'EPCI la stratégie générale de communication pour l'offre mobilité dans son ensemble.

La mise en place d'une communication claire et efficace vers les usagers a été actée, au travers d'une plaquette mobilité et l'alimentation constante d'une section « se déplacer » sur le site internet de la CC.

Gouvernance :

Sumène Artense communauté

Les actions à mener :

1. Plaquette mobilité papier et PDF associée
2. Créer une page « se déplacer » dans le site web de Sumène Artense communauté et de l'office de tourisme, avec les mêmes informations que la plaquette mobilité
3. Intégrer les nouveaux services et mettre à jour à fur et mesure

Points d'attention / à ne pas oublier:

- Organiser la mise à jour : désigner un référent / établir un planning de mise à jour
- Sortir de la dimension « technique », se focaliser sur l'usage : présenter l'offre par intérêt usager, et non par autorités organisatrices -> suivre l'exemple de la page « Une Piste pour Tous » de la Piste Verte
- Diviser entre tourisme et usage du quotidien : la partie « mobilité touristique » dans le site web de l'office de tourisme, et la partie « usages du quotidien » dans le site web de Sumène Artense communauté avec des liens d'échange entre les deux.

Aides disponibles : -

Coût d'investissement et exploitation : interne à la CC (si externalisé pour la plaquette mobilité, prévoir entre 3 et 8k€)

Durée de déploiement : 6 mois.

Eléments techniques :

Quelque soit son support, cette communication doit s'attacher à ce que :

- Les différents services soient connus et compris
- Un usager puisse **facilement** trouver l'offre qui lui correspond -
- Les **possibilités d'intermodalité** soient faciles à identifier, décloisonnées

Eléments techniques :

Intégration au site web et plaquette :

1. Sur le site web de Sumène Artense communauté, créer un onglet « se déplacer » - Contenu :
 - Organiser par mode de transport : vélo, marche à pied, transport en commun, covoiturage
 - Mettre à disposition en téléchargement toutes les plaquettes / cartes importantes (les horaires des lignes de bus, une carte avec les lieux d'arrêt TC, ...)
 - Transférer l'ensemble des pages et infos mobilité déjà existante dans le site web
2. Sur site web de l'office du tourisme : créer un onglet « comment se déplacer en Sumène-Artense »
3. Création d'une plaquette pour les usages du quotidien : « déplacez vous autrement qu'en voiture ».

Contenu : même organisation que le site web de Sumène Artense communauté.

BENCHMARK

Communauté de communes de la 3CM.

Guide multimode « se déplacer en côtère » :

- Une carte synthétique de l'offre.
- Une page par service, avec le lien pour les réservations, les tarifs, les usages.
- Un guide pensé sur l'usage (les peurs et freins sont abordés)
- Un guide qui va au-delà de la communauté de commune : accès aéroport, offre régionale...

En lien avec un onglet Mobilité bien visible sur le site web de la communauté de communes.

<https://www.3cm.fr/-Strategie-mobilite,1087-.html>



Pour votre collectivité, mettre en valeur :

- ➔ Dans le site web de l'office de tourisme : les expérimentations prévues de navette touristique, la location de VAE, les parcours touristiques en vélo (Piste Verte, itinéraire au niveau du lac de Lastiouilles, le point de vue panoramique vers le Château de Val)
- ➔ Dans le site web de Sumène Artense communauté : les transports collectifs, le covoiturage et autopartage, les actions de sensibilisation (défi mobilité écoliers), les nouvelles infrastructures cyclables



Le Défi Mobilité jeune est un rendez-vous annuel dans lequel les écoliers sont encouragés à se rendre à leur établissement sans voiture. L'objectif est un événement festif, avec récompense/création... à la clé.

Gouvernance : Sumène Artense communauté pilote. Communes, corps enseignant des écoles volontaires animent et informent dans les écoles.

Les actions à mener et planning :

1. Structurer l'animation : Définir le contenu du défi, le format, les besoins matériels, les éventuelles récompenses pour les lauréats.
2. Favoriser le collège comme premier lieu de cette expérimentation, ainsi que 1 ou 2 écoles maternelles / élémentaires – de préférence, Champagnac et Saignes (regroupent le plus d'écoliers après Ydes)
3. Préparer l'après-défi : Communiquer sur les actions prévues sur le territoire
 - Si la première édition est un succès, refaire annuellement, avec les établissements volontaires.

Points d'attention / à ne pas oublier :

- A court terme, en amont des travaux de sécurisation des itinéraires prévus, prévoir la gestion de la traversée des axes à fort trafic (RD922) pendant l'évènement.
- Penser « ludique », donner envie à travers le jeu : un système de points, repartis entre plusieurs modes de transport, incite les écoliers.
- Demande un engagement du personnel enseignant : l'aborder comme un projet école / commune.
- L'important c'est l'expérimentation de différents modes de mobilité. Ceci doit être visible dans la construction du dispositif (attentes, objectifs, format).

Coûts d'investissement et exploitation : Piloté en régie + 500€ pour des récompenses (aux écoles / élèves)

Aides disponibles : Génération Vélo (FUB avec le soutien des CEE et du ministère des sports) : <https://generationvelo.fr/>
PDMS - 2025

Durée de déploiement : 4 mois préparation + animation.

Le « Savoir Rouler à vélo » est une formation de 10h encadrée destinée aux enfants des écoles primaires de 6 à 11 ans (adaptations possibles pour les enfants porteurs de handicap).

Aujourd'hui, ce dispositif n'est pas présent sur le territoire. Il s'agit de développer cette formation dans les écoles.

Gouvernance : Sumène Artense communauté porte l'action et l'inscrit dans ses engagements. Partenaires possibles : école, police municipale, associations sportives, sécurité routière, ...

Planning et action à mener :

1. Mise en relation avec la FUB, qui forme des animateurs « Savoir Rouler à Vélo » ; recrutement de personnes souhaitant être formées (éducateur sportif du primaire déjà en place par exemple)
2. Proposer le format : temps scolaire (accord des écoles, conventions), temps périscolaire et extrascolaire. Mobiliser les acteurs en conséquence : Sumène Artense communauté voit avec les écoles
3. Aménager/Utiliser des espaces sécurisés pour la mise en œuvre – à qualifier commune par commune
4. Achat du matériel pédagogique : achat de panneaux, quelques vélos pour les enfants non équipés, Distribuer des équipements aux enfants (gilet jaune, casque, ...)
5. Prévoir une remise d'attestations de formation

Points d'attention / à ne pas oublier :

- Des kits pédagogique et communication sont à disposition sur : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>
- Communiquer sur la concrétisation des ateliers (après qu'ils sont tenus) afin de promouvoir le dispositif et inciter

Coûts d'investissement et exploitation : 3 à 5k€ (6 à 10 vélos enfants + équipements de sécurité et panneaux)

Aides disponibles : Génération Vélo (FUB ; soutien des CEE et du ministère des sports) : <https://generationvelo.fr/> + appel à projet – PDASR 2025 ou 2026 si renouvelé
nouveau - 20/05/2025

Durée de déploiement : 6 mois

BENCHMARK



Exemple : Le défi mobilité en Pays de la Loire.

Depuis 5 ans, la région du Pays de la Loire met en place le défi mobilité, ouvert à plusieurs acteurs, dont ceux de l'enseignement. Chaque école voulant participer peut s'inscrire au dispositif régional, et peut de ce fait être accompagné à mettre en place le dispositif dans son territoire, avec des guides pratiques, et des kits de communication. Les défis sont décidés par la région, et les lauréats sont déterminés via le taux de participation de chaque école (nombre de participants / l'effectif total de l'établissement). À noter que dans ce cas, les étudiants, ainsi que tout le personnel enseignant, participent au défi.

Exemple : Le défi mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

La communauté de Communes Cœur de Savoie fait depuis peu des défis mobilité à destination des écoliers, en début d'année scolaire. En début d'année, les écoles répertorient le mode de mobilité utilisé pour se rendre à l'école, de façon ludique (à travers des chenilles, une verte pour les modes autres la voiture, et une rouge pour la voiture). Ensuite, le défi se tient pendant une journée, dans laquelle l'objectif est de faire muter la chenille en se rendant à l'école sans recours à la voiture.



Source : CC Cœur de Savoie + Agence écomobilité

**Sumène
Artense**
— COMMUNAUTÉ —

EBULIS
stratégie & mobilité

FIN DU DOCUMENT

Contact référent projet pour toute question :

Julien DESCAMPS – EBULIS – julien.d@ebulis.com

Mélodie MERSON – Sumène Artense communauté -
deveco@sumene-artense.com



Aujourd'hui, vous réalisez un plan de mobilité simplifié pour votre territoire. Ceci implique de passer par une phase d'approbation :

- **L'APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE** est cadrée par la loi LOM *notamment dans l'article L1214-36-1 du code des transports* et se déroule sur **4 mois** comme suit :
 - La consultation (obligatoire) des communes, conseils départementaux et régionaux, AOM limitrophes, comité de massif *lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne (ce qui est le cas de Sumène Artense communauté)* : **3 mois**
 - La consultation (à leur demande) des organismes ou associations
 - Une procédure de participation du public – postérieure au recueil des avis tels que définis ci-dessus : **sur une période de 21 jours au minimum**
 - La consultation du **comité des partenaires**, a réaliser avant toute modification substantielle de l'offre mobilité, et notamment sur l'instauration du document de planification de sa politique (Art. L. 1231-5 – *modifié par la loi n°2025-127 du 14 février 2025 – art.118*)

Le comité des partenaires :

Mis en place par délibération de l'AOM qui fixe la composition et les modalités de fonctionnement

Comprend notamment :

- Des représentants des organisations professionnelles d'employeurs
- Des représentants des organisations syndicales de salariés
- Des représentants des associations présentes sur le territoire, notamment les associations d'usagers ou d'habitants
- Des habitants tirés au sort

Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges au sein du comité (modification apportée par la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025)

Modalité de consultations :

Ce comité est consulté à l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité par l'AOM et sur tout projet de mobilité structurant. Il est saisi également avant toute instauration, évolution ou modulation du taux du versement destiné au financement des services de mobilité.

L'AOM consulte également le comité des partenaires avant l'adoption de son PdMS